



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 4927

Texte de la question

M Gerard Chasseguet attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur le vide juridique qui existe actuellement a propos des polices municipales. En effet, celles-ci assument certaines taches, essentiellement dans les domaines du stationnement, de la circulation, en application des pouvoirs detenus par le maire. Or il n'existe aucun moyen juridique pour faire respecter les arretes pris par ces fonctionnaires municipaux. Il lui demande s'il ne serait pas envisageable de definir un cadre juridique afin de permettre a ces polices municipales de mener a bien leurs actions dans ces domaines bien precis.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'interieur a engage une reflexion d'ensemble sur la securite des Francais. Des dispositions seront prises au terme de cet examen. Elles concerneront notamment le statut et les missions des polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Chasseguet Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4927

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3079